



LE MANDANT (l'emprunteur)

LE MANDANT (Co-emprunteur)*

<input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom/prénom : Date de naissance :/...../..... Activité professionnelle : <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> TNS (travailleur non salarié) <input type="checkbox"/> Autre E-mail : Adresse : Code postal : Ville : Agissez-vous en qualité d'associé d'une société civile immobilière acquéreur du bien immobilier ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, indiquez la raison sociale et son adresse :	<input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom/prénom : Date de naissance :/...../..... Activité professionnelle : <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> TNS (travailleur non salarié) <input type="checkbox"/> Autre E-mail : Adresse : Code postal : Ville : Agissez-vous en qualité d'associé d'une société civile immobilière acquéreur du bien immobilier ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, indiquez la raison sociale et son adresse :
--	--

LE MANDATAIRE

Le Cabinet THORÉ-PASSY est l'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiements entre l'emprunteur et la banque.

Dénomination sociale : Cabinet THORÉ-PASSY Numéro d'immatriculation au RCS : 487442022 Siège social : 221, rue de la garde 41250 MONT PRÈS CHAMBORD	Numéro d'immatriculation à l'ORIAS : 07005182 Catégorie d'immatriculation : Courtier Vous pouvez vérifier en vous rendant sur le site internet : www.orias.fr
---	---

VOTRE PROJET

Le Mandant confère au mandataire le pouvoir de permettre la mise en relation de celui-ci avec une ou plusieurs banques ou établissements financiers en vue d'étudier un projet de crédit immobilier.

Adresse du bien à financer : Code postal : Ville : Date prévue de signature de l'acte authentique de vente ou de livraison du bien immobilier (VEFA) :/...../..... Objet de financement : <input type="checkbox"/> Résidence principale <input type="checkbox"/> Résidence secondaire <input type="checkbox"/> Investissement locatif <input type="checkbox"/> Rachat de prêts <input type="checkbox"/> Murs commerciaux <input type="checkbox"/> Autre Montant et durée de prêt : € an(s)

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Mandataire s'engage à étudier avec sincérité et loyauté la demande du Mandant et agir au mieux de ses intérêts.
 Le Mandataire certifie n'être soumis à aucune obligation contractuelle de travailler avec un ou plusieurs établissements de crédits.
 Dans le cadre de son obligation de moyens, le mandataire s'engage vis-à-vis du Mandant à :

- À apporter un **suivi entièrement personnalisé** ;
- Le **conseiller** par voie électronique, par téléphone ou sur rendez-vous au cabinet, sur les différentes possibilités de financement, et **négocié** pour lui les différentes conditions de financement le tout récapituler dans un **tableau comparatif** (remis par mail ou physiquement) permettant d'observer les différentes solutions de financement, tarifs et conditions ;
- L'orienter et **l'accompagner** vers l'établissement bancaire ou financier sélectionné par ses soins, en fonction des intérêts et des attentes exprimées par le Mandant, le Mandant restant libre de donner suite à ces conseils d'orientation ;
- **A procéder au montage complet du dossier** de financement du mandant tant au niveau de la banque qu'au niveau des assurances, en fonction des pièces et justificatifs mis à disposition du mandataire. Et à transférer les renseignements et les pièces justificatives recueillis aux établissements bancaires ou financiers sélectionnés en vue d'obtenir les offres de prêt.

Le Mandataire certifie n'avoir enregistré au cours de l'année précédente aucune part supérieur au tiers de son chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation avec les établissements de crédits avec lesquels il travaille. Il déclare également qu'aucun établissement de crédit ou établissement de paiement ne détient de participation, directe ou indirecte, supérieure à 10% de ses droits de vote ou de son capital. Les frais de courtage seront facturés au client et ne pourront dépasser la limite de 1% du capital financé. Les frais de courtage sont intégrés dans le tableau comparatif et sont inclus dans le coût global de votre crédit. Vous pourrez faire votre choix final en comparant toutes les propositions dans le tableau comparatif remis. Vous restez le décideur final.

Pour tout recours l'emprunteur peut s'adresser à : Autorité de Contrôle Prudential – 61, rue Taitbout -75436 PARIS Cedex 09 . Pour toute réclamation l'emprunteur peut adresser un mail à cabinet.thore.passy@gmail.com . Les informations recueillies ne seront utilisées que pour la gestion du dossier de demande de prêt. Les signataires bénéficient d'un droit d'accès et de rectification à l'ensemble des données les concernant, prévu par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, qu'ils peuvent exercer en envoyant un courrier à Cabinet THORÉ-PASSY 221, rue de la garde – 41250 MONT PRÈS CHAMBORD ou par mail : cabinet.thore.passy@gmail.com – myfinances.fr

Le Mandant et le Mandataire déclarent accepter sans condition ni réserve les obligations figurant dans le présent mandat.

Fait à : _____ le : _____

Signature de l'emprunteur précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour mandat »	Signature du Co-emprunteur précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour mandat »
--	---

* Le contrat de prêt peut être souscrit de manière unique par un emprunteur seul ou de manière conjointe par un emprunteur et un co-emprunteur. Emprunteur et co-emprunteur partagent de manière solidaire les obligations contractuelles. L'emprunteur, s'il emprunte de manière conjointe, s'engage à communiquer au mandataire les informations relatives à son co-emprunteur.